

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2016 B 03876

Numéro SIREN : 812 878 742

Nom ou dénomination : EXOTEC

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2023 sous le numéro de dépôt 19204

2023 50 19 204

EXOTEC

REQUERITE
01 SEP 2023
TRELAWAY
L.L.L.

Luigi Sofame
le 23 juin 2023
12 1700 110

Etats Financiers Consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022

Table des matières

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ.....	5
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	6
BILAN CONSOLIDÉ.....	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ.....	8
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	9
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	10
Note 1. Informations générales.....	10
1.1 Présentation du Groupe.....	10
1.2 Date d'arrêté des comptes.....	10
1.3 Événements significatifs de la période.....	10
Note 2. Principes comptables.....	12
2.1 Base de préparation.....	12
2.2 Adoption de normes nouvelles et révisées.....	12
2.3 Méthodes de consolidation.....	13
2.3.1 Entités contrôlées.....	13
2.3.2 Transactions intragroupe.....	13
2.3.3 Transactions en monnaies étrangères et conversion.....	13
2.4 Recours aux jugements et aux estimations.....	14
2.4.1 Estimations.....	14
2.4.2 Jugements.....	15
2.4.3 Continuité de l'exploitation.....	15
Note 3. Périmètre de consolidation.....	15
3.1 Liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.....	15
3.2 Évolution du périmètre de consolidation.....	15
Note 4. Produits et charges (hors résultat financier).....	16
4.1 Produits d'exploitation.....	16
4.2 Coûts des ventes.....	18
4.3 Charges d'exploitation.....	18
4.4 Autres produits et charges hors exploitation.....	19
Note 5. Impôt sur le résultat.....	19
5.1 Ventilation détaillée de l'impôt sur le résultat.....	20
5.2 Analyse de la charge d'impôt.....	20

5.3 Impôts différés dans l'état de la situation financière	20
5.3.1 Actifs d'impôt différé sur le report en avant de pertes fiscales	21
5.3.2 Impôts différés sur les différences d'évaluation.....	21
Note 6. Actifs immobilisés	21
6.1 Immobilisations incorporelles.....	22
6.2 Immobilisations corporelles.....	23
Note 7. Contrats de location	24
7.1 Actifs au titre de droits d'utilisation	25
7.2 Obligations locatives	26
7.3 Montants comptabilisés dans le compte de résultat	27
Note 8. Créances clients et autres actifs courants.....	27
Note 9. Stocks	28
Note 10. Dettes fournisseurs et autres passifs	29
10.1 Dette fournisseurs et autres passifs courants	29
10.2 Autres passifs non courants	30
Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
Note 12. Actifs et passifs financiers, produits et charges financiers	30
12.1 Actifs financiers.....	31
12.2 Passifs financiers (à l'excl. des obligations locatives)	31
12.2.1 Dette par type	32
12.2.2 Variation de la dette	32
12.2.3 Dette par date d'échéance	33
12.3 Instruments financiers dérivés.....	33
12.4 Produits et charges financiers.....	33
Note 13. Capitaux propres et résultat par action	34
13.1 Capital social	34
13.2 BSPCE	34
13.3 Evaluation des BSPCE	35
13.4 Résultat par action	35
Note 14. Provisions	35
14.1 Détail des provisions	36
14.2 Variations des provisions pour garantie client	36
Note 15. Obligation au titre des avantages du personnel	37
15.1 Principales hypothèses retenues	37

15.2 Valeur de l'obligation.....	37
Note 16. Autres informations	38
16.1 Gestion des risques financiers	38
16.1.1 Risque de taux d'intérêt.....	38
16.1.2 Risque de change	38
16.1.3 Risque de crédit	39
16.1.4 Risque de liquidité.....	39
16.2 Engagements hors bilan	39
16.3 Litiges et passifs éventuels.....	39
16.4 Honoraires des commissaires aux comptes.....	40
16.5 Related parties	40
16.5.1 Parties liées	40
16.5.2 Transactions avec les parties liées	40
16.5.3 Rémunération des principaux dirigeants	40
16.6 Événements postérieurs à la clôture	41

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2022	2021
Produits des activités ordinaires	4.1	157 187	104 828
Coûts des ventes	4.2	-137 153	-82 201
Marge brute		20 034	22 627
Frais de recherche et de développement	4.3	-13 291	-2 592
Frais de vente et marketing	4.3	-14 115	-4 661
Frais généraux et administratifs	4.3	-26 307	-8 444
Coûts indirects		-53 713	-15 698
Résultat d'exploitation		-33 679	6 930
Produits et charges financiers	12.4	-2 595	1 545
Autres	4.4	-328	-94
Résultat avant impôt		-36 601	8 380
Impôt sur le résultat	5	194	-3 316
Résultat net de l'exercice (A)		-36 407	5 064
Résultat attribuable aux :			
- Attribuable au Groupe		-36 407	5 064
- Attribuable aux intérêts minoritaires		0	0

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES
 DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des obligations au titre des avantages du personnel	15	97	12
Impôt lié		-24	-3
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		72	9
Éléments qui sont ou pourront ultérieurement être reclassés en résultat net			
Écarts de change à la conversion d'opérations à l'étranger		-114	-190
Impôt lié			
Total des éléments qui pourront être reclassés en résultat net		-114	-190
Autres éléments du résultat global de l'exercice (B)		-41	-181
Total du résultat global de l'exercice (A+B)		-36 448	4 884
Résultat global attribuable :			
- Attribuable au Groupe		-36 448	4 884
- Attribuable aux intérêts minoritaires		0	0

BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2022	31 déc. 2021
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	6.1	21 495	13 266
Immobilisations corporelles	6.2	11 358	7 935
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	4 252	4 962
Actifs d'impôt différé	5	26	60
Actifs financiers	12.1	1 354	1 276
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		38 485	27 500
Actifs courants			
Stocks	9	28 660	14 765
Créances clients	8	52 437	18 229
Autres actifs financiers	12.1		
Autres actifs courants	8	68 660	26 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	213 803	79 885
Total des actifs courants		363 559	138 981
TOTAL DE L'ACTIF		402 045	166 481
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	13	167	148
Primes d'émission	13	238 136	69 446
Autres réserves		24 936	1 450
Résultat de la période		-36 448	5 064
Total des capitaux propres		226 791	76 109
Passifs non courants			
Emprunts	12.2	6 809	9 953
Obligations locatives	7	2 425	3 788
Passifs d'impôt différé	5	132	540
Provisions	14-15	2 662	2 287
Autres passifs non courants	10.2	1 084	
Total des passifs non courants		13 112	16 568
Passifs courants			
Dettes fournisseurs	10	67 628	33 010
Emprunts - part courante	12.2	3 193	2 423
Obligations locatives	7	2 072	1 621
Provisions - part courante	14-15	5 258	3 049
impôt sur le résultat exigible	5	35	2 089
Autres passifs courants	10.1	83 955	31 611
Total des passifs courants		162 142	73 803
Total du passif		175 253	90 372
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		402 045	166 481

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2022	2021
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	-36 407	5 064
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Élim. des amortissements et provisions	10 943	5 545
Élim. du profit/de la perte sur la cession et dilution du profit et de la perte	62	-853
Charge nette découlant des paiements fondés sur des actions	18 395	1 104
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie	-2	6
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôts	-7 009	10 866
Élim. des impôts sur le résultat	-194	3 316
Élim. des charges financières	82	214
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts	-7 121	14 395
Effet des variations des stocks	-13 015	-3 925
Effet des variations des créances clients	-72 639	-12 629
Effet des variations des dettes fournisseurs	86 171	17 037
Impôt acquitté	-3 984	-945
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-10 587	13 934
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	-16 803	-13 064
Achat d'actifs financiers	0	
Augmentation (diminution) des prêts et avances effectués	-121	-766
Produit de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	138	1 013
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-16 786	-12 816
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	168 709	0
Tirage d'emprunts	115	95
Remboursement des emprunts	-4 508	-1 686
Intérêts financiers nets versés	-82	-214
Rachat d'actions	0	
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	164 234	-1 805
Effets des variations du cours de change	-512	-291
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	136 349	-978
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts au début de la période	79 885	80 863
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts à la fin de la période	216 234	79 885
Effets nets des plus-ou-moins-values	-2 432	
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la fin de la période	213 803	79 885

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère								Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves (à l'excl. des OCI)	Report à nouveau	Écarts de conversion de monnaies étrangères	Obligations au titre des avantages du personnel	Capitaux propres - part du Groupe			
<i>(en milliers d'euros)</i>	12/31	01/01	12/31	01/01	12/31	01/01	12/31	01/01	12/31	12/31
Résultat de l'exercice				5 064			5 064			5 064
Autres éléments du résultat global					-190		-190			-181
Total du résultat global	0	0	0	5 064	-190	0	4 884	0	0	4 884
Paiements fondés sur des actions			1 104				18 395			18 395
Autres variations							27			27
Transactions avec les actionnaires										
Total des variations										
Résultat de l'exercice										
Autres éléments du résultat global				-36 407			-36 407			-36 407
Total du résultat global	0	0	72	-36 407	-114	0	-36 448	0	0	-36 448
Augmentation du capital social	19	168 690					168 709			168 709
Paiements fondés sur des actions			18 395				18 395			18 395
Rachats d'actions	0		0				0			0
Autres variations			27				27			27
Transactions avec les actionnaires	19	168 690	18 422	0	0	0	187 131	0	0	187 131
Total des variations 2022	19	168 690	18 422	0	0	0	206 291	0	0	206 291

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. Informations générales

1.1 Présentation du Groupe

La société Exotec SAS ("Exotec") est une société par actions simplifiée créée en 2016 au capital de 167 066,94 euros, immatriculée au registre du commerce de Lille Métropole (France) sous le numéro 812 878 742 et dont le siège social est situé 251 rue Jean Monnet à Croix (59170).

Exotec et ses filiales ("le Groupe") sont un fournisseur de solutions robotiques pour les entrepôts. L'activité de l'entreprise couvre le développement, la production, la vente, l'installation et la maintenance de systèmes robotiques de pointe permettant d'optimiser les flux de marchandises à l'intérieur des entrepôts.

1.2 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été arrêtés le 15 juin 2023.

1.3 Evénements significatifs de la période

L'activité de la société a continué à se développer fortement, soutenue par la transformation du secteur de la logistique, demandeur de solutions robotisées, qui s'est confirmée avec la crise COVID 19, et par la pertinence de la solution proposée par la société face aux offres traditionnelles.

En février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Celui-ci est sans conséquence directe puisque que le Groupe Exotec n'exerce pas d'activité en Ukraine et en Russie, mais a des conséquences sur les prix de l'énergie, des matières premières et des coûts de transport.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait apparaître un chiffre d'affaires de 157,2 m€ contre 104,8m€ au cours de l'exercice précédent, soit une hausse de 50%.

Les zones Europe de l'Ouest et Amérique du Nord sont en très forte croissance. Par ailleurs, la zone Europe Centrale reconnaît du chiffre d'affaires pour la première fois en 2022. Enfin, l'activité au Japon est en retrait par rapport à l'année 2021, qui avait vu le déploiement de plusieurs installations de premier plan.

Le résultat d'exploitation s'établit à -33,7 m€ contre +6,9 m€ en 2021. Retraité de l'impact lié à la mise en place de plans BSPCE, le résultat d'exploitation s'élève à -15,3 m€ contre +8,0 m€ en 2021.

A la fin de l'année, les liquidités du Groupe s'élèvent à 213,8 m€ en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Suite à une transaction globale (primaire et secondaire) de 294m€, une augmentation de capital de 170,7 m€ a été réalisée le 11 janvier 2022 consécutivement aux décisions du 21 décembre 2021. Cette opération s'est effectuée sur la base d'une valeur de la société de 1,8 Mds€.

Note 2. Principes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2022.

Le Groupe présentant ses états financiers consolidés en conformité avec les normes comptables internationales, les normes IFRS 8 « segments opérationnels », IAS 34 « information financière intermédiaire », et IAS 33 « résultat par action », sur option ne sont pas appliquées.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers de dettes et de capitaux propres et de leurs contreparties qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros. Des différences d'arrondi sur les totaux peuvent apparaître entre les différents états financiers.

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont présentées ci-après.

2.2 Adoption de normes nouvelles et révisées

Normes IFRS, amendements et interprétations d'application en 2022

Au cours de l'année en cours, le Groupe a appliqué un certain nombre d'amendements aux normes comptables IFRS publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoirement en vigueur pour une période comptable commençant le 1er janvier 2022 ou après cette date :

- Amendements à IFRS 3 Référence au Cadre Conceptuel
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles — Produits avant utilisation prévue
- Améliorations annuelles des normes comptables IFRS Cycle 2018-2020

L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes IFRS, amendements et interprétations applicables après 2022 que le Groupe a choisi de ne pas adopter par anticipation

- IFRS 17 – Contrats d'assurance (y compris amendements) ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou coentreprise ;
- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en courant ou non courant ;
- Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2 – Information à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements à IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- Amendements à IAS 12 – Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique.
- Amendements à IAS 37 Contrats déficitaires—Coût d'exécution d'un contrat

L'application de ces amendements n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.3 Méthodes de consolidation

2.3.1 Entités contrôlées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Exotec SAS et de ses filiales. Selon la norme IFRS 10, un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale.

Au 31 décembre 2022, toutes les filiales détenues par le Groupe ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale. En outre, toutes les entités consolidées ont une fin d'exercice au 31 décembre.

2.3.2 Transactions intragroupe

Toutes les transactions et tous les soldes intragroupe sont éliminés à des fins de consolidation.

2.3.3 Monnaie fonctionnelle et conversion

Les présents états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie de présentation du Groupe. La monnaie fonctionnelle de chaque entité du Groupe est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère.

Les transactions en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les profits et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat consolidé sous la rubrique « écart de conversion ».

Les résultats et la situation financière des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation de la manière suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture,
- les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen, et
- tous les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022 sont les suivants :

<i>(pour 1 Euro)</i>	Taux moyen		Taux de clôture	
	2022	2021	2022	2021
Dollar US	1,054	1,094	1,069	1,039
Yen	137,969	134,300	140,944	141,543
Livre Sterling	0,853	0,835	0,887	0,835

2.4 Recours aux jugements et aux estimations

2.4.1 Estimation

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction du Groupe qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de clôture, sur les produits et les charges de la période et sur les informations fournies en annexe. La direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations, en raison de changements dans les faits et les circonstances.

Cette note donne un aperçu des domaines qui ont impliqué un degré plus élevé de jugement ou de complexité, et des éléments qui sont plus susceptibles d'être ajustés de manière significative en raison d'estimations et de changements d'hypothèses. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et chacun de ces jugements sont incluses dans d'autres notes ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque poste affecté dans les états financiers consolidés.

Les principales estimations utilisées dans la préparation des états financiers consolidés du Groupe concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable et la durée de vie des immobilisations incorporelles au titre de frais de développement capitalisés (voir note 6.1)
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'impôt différé (voir note 5)
- l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des engagements locatifs conformément à la norme IFRS 16 - Contrats de location (voir note 7)
- l'évaluation des plans réglés en instruments de capitaux propres (voir note 13.3)

- l'évaluation de la provision pour garantie (voir note 14)
- l'évaluation de la valeur des stocks et de leur dépréciation (voir note 9)
- et l'évaluation des avantages du personnel, principalement les retraites (voir note 15).

3.2.3.3. Incertitude

La direction du Groupe exerce également des jugements pour déterminer les principes comptables appropriés à appliquer à certaines activités et transactions, notamment lorsque les normes IFRS et les interprétations IFRIC en vigueur ne traitent pas spécifiquement des questions comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour identifier les obligations de prestation distinctes des contrats conclus avec les clients (voir note 4).

3.2.3.4. Capacité d'exploitation

La direction estime que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois et qu'il n'existe pas d'incertitude significative quant à la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Note 3. Périmètre de consolidation

3.1 Liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les entités suivantes:

Entité	Pays	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
		Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Exotec SAS	France	IG	Société mère	IG	Société mère
Exotec North America Inc	États-Unis	IG	100%	IG	100%
Exotec Nihon Co, Ltd	Japon	IG	100%	IG	100%
Exotec Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100%	IG	100%
Exotec France SAS	France	IG	100%	IG	100%
Exotec Product USA	États-Unis	IG	100%	-	-
Exotec Logistics UK	Royaume-Uni	IG	100%	-	-

"IG": Intégration globale

3.2 Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation résulte de la création d'entités, détenues à 100 % par Exotec SAS :

- Exotec Product USA Inc. située aux Etats-Unis, le 23 mars 2022
- Exotec Logistics UK située au Royaume-Uni, le 10 juin 2022.

Note 4 Produits et charges (hors résultat financier)

4.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont reconnus conformément à IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires du Groupe résultent principalement de la vente et de l'installation d'un système innovant de préparation de commandes développé en interne, composé du logiciel ASTAR, d'un parc de robots mobiles collaboratifs Skypod et d'autres équipements (ci-après dénommés collectivement la « Solution »).

Dans ce cas, l'installation de la solution sur le site du client est considérée comme une obligation de prestation unique car le service d'installation dans l'entrepôt du client est important pour intégrer le logiciel ASTAR et les robots aux autres équipements afin d'atteindre la performance promise dans le contrat.

Exotec propose en option un service de maintenance aux clients qui ont acheté la Solution. Le service de maintenance lié au déploiement de la Solution est considéré comme une obligation de prestation unique car la Solution ne nécessite pas de service de maintenance pour être opérationnelle à la livraison. De plus, le service de maintenance est en option et le client peut l'effectuer lui-même.

Depuis 2020, Exotec a développé le chiffre d'affaires de la société en vendant la Solution à des intégrateurs qui installent la Solution sur le site du client. La vente et l'installation de la Solution par Exotec, le service de maintenance et les produits des activités ordinaires issus de la vente de la Solution à un intégrateur ont été identifiés comme des produits des activités ordinaires distincts. Les produits des activités ordinaires issus de la vente des produits à l'intégrateur consistent simplement en la livraison des produits. Exotec n'a pas d'objectif de prestation à atteindre et n'a aucun lien avec le client final. En effet, l'intégrateur demeure responsable de l'ensemble du projet vis-à-vis du client final. Ce service est conçu pour aider l'intégrateur à installer la Solution dans l'entrepôt de son client. Il existe autant d'obligations de prestation que d'équipements livrés à l'exception des robots et du logiciel ASTAR qui ne sont pas distincts et constituent une seule et même obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur la base de l'exécution des obligations de prestation au prix de transaction affecté à chaque obligation de prestation. Le prix de transaction - qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services - est déterminé par le prix indiqué dans le contrat ou bon de commande sous-jacent. Lorsque les contrats comprennent plusieurs obligations de prestation et un prix spécifique, les prix de transaction seront affectés à chaque obligation de prestation sur la base des prix de vente spécifiques. Toutes les obligations de prestation sont listées en tant qu'éléments individuels dans le bon de commande, et les prix sont affectés sur cette base.

Une obligation de prestation est satisfaite lorsque le contrôle du bien ou du service promis est transféré au client, ce qui peut être soit à un « moment précis », soit « progressivement » :

- Pour le premier type de chiffre d'affaires, (vente et installation de la Solution dans l'entrepôt du client par Exotec), les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement selon la méthode de l'avancement par les coûts ;
- Pour le service de maintenance lié au déploiement de la Solution par Exotec dans l'entrepôt du client, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement de manière linéaire sur la durée du contrat qui est généralement d'un an ;
- Pour le second type de chiffre d'affaires, (vente de la Solution à un intégrateur), la comptabilisation du chiffre d'affaires se fait à un moment précis, lorsque le client contrôle les biens promis lors de leur livraison par Exotec.

De manière générale, la production et le sourcing sont assurés par les entités Exotec SAS, et Exotec Product USA dans une moindre mesure. Les ventes aux clients directs et aux intégrateurs sont assurées par les autres filiales qui s'approvisionnent principalement auprès d'Exotec SAS et Exotec Product USA.

Les produits des activités ordinaires peuvent être analysés en 3 natures de produits et de services, soit :

- les produits des activités ordinaires issus du déploiement initial de systèmes robotiques
- les produits des activités ordinaires issus de la maintenance des systèmes déployés
- les autres produits, issus de transactions ponctuelles comme la revente de composants à des fournisseurs

Les produits des activités ordinaires se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Produits des activités ordinaires tirés du déploiement	148 447	98 588
Produits des activités ordinaires tirés de la maintenance	8 676	4 584
Autres produits	64	1 656
Produits des activités ordinaires	157 187	104 828

Les produits des activités ordinaires liés aux zones géographiques des entités commerciales peuvent être analysés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
France	96 783	39 751
Japon	4 127	55 019
Etats-Unis	33 783	10 058
Allemagne	22 494	
Produits des activités ordinaires	157 187	104 828

1.2 Coûts des ventes

Les coûts des ventes peuvent se décomposer selon les activités du Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Coûts des matériaux	-53 844	-27 394
Charges de personnel	-20 084	-11 774
Autres charges d'exploitation	-57 820	-38 910
Variation nette des provisions	-2 381	-2 447
Amortissements	-3 023	-1 675
Coûts des ventes	-137 153	-82 201

Les coûts des ventes par nature se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022
Coûts des ventes liés à l'activité de déploiement	-129 024
Coûts des ventes liés à l'activité de maintenance	-6 370
Autres coûts des ventes*	-1 758
Coûts des ventes	-137 153

* Coûts des ventes non alloués spécifiquement

1.3 Charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	R&D	S&M	G&A
Coûts des matériaux	-242	-235	0	-7
Charges au titre des avantages du personnel	-38 435	-15 480	-7 976	-14 979
Autres charges d'exploitation	-12 228	3 729	-6 043	-9 914
Amortissements	-2 808	-1 306	-96	-1 406
Total des charges d'exploitation	-53 713	-13 291	-14 115	-26 307

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	R&D	S&M	G&A
Coûts des matériaux	-353	-257	0	-96
Charges au titre des avantages du personnel	-9 905	-4 885	-2 705	-2 316
Autres charges d'exploitation	-3 860	3 427	-1 927	-5 360
Amortissements	-1 580	-877	-30	-673
Total des charges d'exploitation	-15 698	-2 592	-4 661	-8 444

R&D: recherche et développement

S&M: vente et marketing

G&A: support

1.4 Charges de personnel

L'effectif moyen pour la période est de 451 personnes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Salaires et traitements	-15 276	-6 625
Charges sociales et autres charges	-5 802	-2 492
Stock options expenses	-17 357	-789
Coûts de personnel	-38 435	-9 905

Autres produits et charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Autres produits d'exploitation	7 915	6 965
Impôts	-129	-130
Autres charges d'exploitation	-31	-55
Charges externes	-19 982	-10 640
Autres charges d'exploitation	-12 228	-3 860

Dotations aux amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Amortissement des immobilisations incorporelles	-870	-521
Amortissement des immobilisations corporelles	-1 070	-512
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	-867	-547
Dotations aux amortissements	-2 808	-1 580

4.4 Autres produits et charges d'exploitation

Le Groupe comptabilise également 328 K€ de produits et charges non liés directement à l'exploitation et non récurrents. Ils sont liés à hauteur de 212k€ au provisionnement des coûts de sortie des locaux dont la location s'arrêtera suite à la création du nouveau siège Imaginarium.

Note 5. Impôt sur le résultat

5.1 Impôts

La rubrique « Impôts sur le résultat » comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles comprennent les impôts dus sur le bénéfice. Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les reports en avant de pertes fiscales lorsqu'il a été possible de définir le moment où ces différences temporelles s'inverseront par rapport au bénéfice.

Les impôts différés sont déterminés en utilisant les taux d'imposition et les lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés conformément à IAS12 à la date du bilan, et dont on s'attend à ce qu'ils s'appliquent lorsque l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à hauteur du montant des passifs d'impôt différé et, pour tout solde, si des bénéfices imposables sont attendus, pendant leur période de recouvrement. Les impôts différés sont inclus dans les postes « actifs d'impôt différé » et « passifs d'impôt différé » du bilan.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans l'année où l'actif est réalisé ou le passif est réglé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture.

En application d'IFRIC 23, toute incertitude sur les positions fiscales est prise en compte par le Groupe pour déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'imposition.

5.1 Montant en détail de l'impôt sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Impôt exigible	-212	-2 415
Impôt différé	406	-901
Impôt sur le résultat	194	-3 316

5.2 Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt sur le résultat peut être analysée comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Résultat avant impôt	-36 601	8 380
Résultat imposable au taux d'imposition prévu par la loi	25,0%	26,5%
Charge d'impôt théorique (A)	9 150	-2 221
Impact des différences permanentes	-4 716	-126
Modification du taux d'imposition	14	72
Incidence des actifs d'impôt différé non constatés sur le report en avant de pertes fiscales et autres différences temporelles non déductibles	-4 045	-157
Autres	-210	-884
Total de l'incidence fiscale (B)	-8 956	-1 095
Charges/(produit) d'impôt effectif (A+B)	194	-3 316

5.3 Impôts différés dans l'état de la situation financière

La variation des actifs et passifs d'impôts différés se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Net d'impôt différé
Au 31 décembre 2021	60	540	-480
Impact net dans le compte de résultat	18	-388	406
Reclassement et autre (*)	-52	-20	-32
Écarts de conversion			
Au 31 décembre 2022	26	132	-106

(*) Dont effet fiscal sur les écarts actuariels comptabilisé dans les capitaux propres

Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés dans l'état de la situation financière se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base d'impôt différé	Impôt différé
<i>Impôts différé actif</i>		
Différences temporaires*	572	141
Autres différences		
Activation des déficits fiscaux	20 472	5 126
Engagement retraite	107	27
Total des impôts différés actifs	21 151	5 293
<i>Impôts différé passif</i>		
Différences temporaires sur les frais de R&D	-20 459	-5 115
Différences temporaires**	-1 159	-285
Total des impôts différés passifs	-21 618	-5 399
Total	-467	-106

* Notamment C3S, IFRS 16 et IFRS 15

** Sur écart de conversion et IFRS 9

12.2.2.3. Impôts différés sur les différences d'évaluation

Au 31 décembre 2022, le report en avant de pertes fiscales s'élève à 23 846 k€, essentiellement en France. Un actif d'impôt différé a été comptabilisé sur le report en avant de pertes fiscales pour un montant de 5 054 k€ au 31 décembre 2022. Le montant des déficits fiscaux non activés en France s'élève à 3 630 k€.

Au 31 décembre 2021, le report en avant de pertes fiscales s'élève à 10 190 k€, exclusivement en France. Un actif d'impôt différé a été comptabilisé sur le report en avant de pertes fiscales pour un montant de 2 548 k€ au 31 décembre 2021.

12.2.2.4. Impôts différés sur les différences d'évaluation

Les passifs d'impôt différé sur les différences d'évaluation résultent principalement des différences temporelles imposables découlant de la capitalisation des frais de R&D selon les critères d'IAS 38. Ces passifs d'impôt différé sont repris dans le compte de résultat sur la durée d'amortissement, le cas échéant, des immobilisations auxquelles ils se rapportent, et couvriront les conséquences fiscales d'éventuelles plus-values en cas de cession distincte de l'immobilisation incorporelle.

Note 6. Actifs immobilisés

6.1 Immobilisations incorporelles

6.1.1 Définition

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les frais de développement capitalisés, les brevets et les licences de logiciels.

Les frais de développement qui représentent de nouvelles applications technologiques sont comptabilisés en immobilisation incorporelle si les 6 critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. Entre autres choses, l'entité peut démontrer l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les autres frais sont classés en frais de recherche et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement capitalisés sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans correspondant à la durée des avantages économiques futurs liés à ces actifs.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle pourrait avoir subi une dépréciation. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus à la fin de chaque période de reporting. Les modifications de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans l'actif sont considérées comme modifiant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traitées comme des changements d'estimations comptables.

Les licences de logiciels et les brevets ont une durée d'utilité limitée. Ils sont soumis à un amortissement linéaire sur une période reflétant le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs.

Le Groupe utilise les durées d'utilité moyennes suivantes pour l'amortissement des licences de logiciels et des brevets :

- Brevets : 5 ans
- Licences de logiciels : 1 à 5 ans

À la date de clôture, un test de dépréciation est réalisé à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle pourrait avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de développement capitalisés	Licences de logiciels	Brevets	Total des immobilisations incorporelles
Au 31 décembre 2021				
Montant brut	13 685	137	109	13 932
Cumul des amortissements	-499	-114	-52	-665
Valeur comptable nette	13 186	23	57	13 266
Au 31 décembre 2022				
Montant brut	22 878	209	109	23 196
Cumul des amortissements	-1 451	-197	-54	-1 701
Valeur comptable nette	21 427	12	56	21 495

Les variations du montant brut des immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de développement capitalisés	Licences de logiciels	Brevets	Total des immobilisations incorporelles
Au 31 décembre 2021	13 685	137	109	13 932
Acquisitions / augmentations	9 193	85		9 277
Cessions				
Écarts de conversion		-13		-13
Au 31 décembre 2022	22 878	209	109	23 196

Les variations de l'amortissement cumulé des immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de développement capitalisés	Licences de logiciels	Brevets	Total des immobilisations incorporelles
Au 31 décembre 2021	-499	-114	-52	-665
Amortissements	-952	-83	-1	-1 035
Cessions				
Écarts de conversion				
Au 31 décembre 2022	-1 451	-197	-54	-1 701

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (y compris les coûts directement attribuables) ou à leur coût de production hors coûts financiers.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour répartir le coût ou le montant réévalué des immobilisations, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

- Installation et aménagements : 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel industriel et outillage : 7 ans

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont examinées à chaque fin d'exercice et ajustées prospectivement, le cas échéant.

Le groupe apprécie, à chaque date de clôture, s'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont pu se déprécier.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	installations et aménagement s	Machines et équipements	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Immobilisatio ns corporelles en construction	Total des immobilisatio ns corporelles
Au 31 décembre 2021						
Montant brut	2 273	5 670	934	979	295	10 151
Cumul des amortissement	-404	-1 263	-92	-457		-2 216
Valeur comptable nette	1 869	4 408	842	522	295	7 935
Au 31 décembre 2022						
Montant brut	2 559	9 541	1 111	2 250	715	16 176
Cumul des amortissement	-961	-2 668	-182	-932	-75	-4 818
Valeur comptable nette	1 597	6 873	929	1 318	640	11 358

Les variations du montant brut des immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations et aménagement s	Machines et équipements	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Immobilisatio ns corporelles en construction	Total des immobilisatio ns corporelles
Au 31 décembre 2021						
Acquisitions	613	5 054	188	1 263	406	7 525
Cessions		-235		0		-235
Reclassement et autre	-310	-874	-1	27	29	-1 129
Écarts de conversion	-18	-75	-11	-18	-15	-136
Au 31 décembre 2022	2 559	9 541	1 111	2 250	715	16 176

Les variations d'amortissement des immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations et aménagement s	Machines et équipements	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Immobilisatio ns corporelles en construction	Total des immobilisatio ns corporelles
Au 31 décembre 2021						
Dotation aux amortissement	-567	-1 582	-90	-484	-68	-2 791
Cessions		39	0	0		40
Reclassement et autre	9	118	0	5	-9	123
Écarts de conversion	1	20	0	4	2	27
Au 31 décembre 2022	-961	-2 668	-182	-932	-75	-4 818

Certaines immobilisations font l'objet d'une clause de réserve de propriété d'une valeur nette comptable de 1,5 Meur, clause qui sera levée à leur paiement complet.

Note 7 Contrats de location

Comptabilité du preneur

Lors de la conclusion d'un contrat de location, une obligation locative est comptabilisée au bilan, évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat (à l'exclusion des paiements variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux), et compensée par un actif au titre du droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat de location, à l'exception des cas suivants :

- Location de courte durée (définie comme 12 mois ou moins)
- Actif de faible valeur

Le montant de l'obligation locative dépend dans une large mesure des hypothèses utilisées pour la durée du contrat de location et, dans une moindre mesure, du taux d'actualisation.

La durée du contrat de location généralement utilisée pour calculer l'obligation est la durée contractuelle initiale du contrat de location, à l'exclusion des options de résiliation anticipée, sauf dans des circonstances particulières. Lorsque les contrats de location contiennent des options de prolongation, la durée utilisée pour le calcul de l'obligation peut inclure ces périodes, principalement lorsque la période d'utilisation prévue des immobilisations, que ce soit dans le cadre d'un nouveau contrat ou d'un contrat existant, est supérieure à la durée contractuelle initiale du contrat de location.

En vertu de la décision de l'IFRS IC de décembre 2019, le Groupe considère également :

- l'aspect économique d'un contrat de location (plutôt que seulement la forme juridique) pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location,
- la relation entre la durée du contrat de location selon IFRS 16 et la durée d'utilité des améliorations locatives non amovibles.

Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque contrat de location au moyen du taux d'emprunt marginal de la filiale qui conclut le contrat. Les taux prennent en compte un taux de base qui tient compte du risque de crédit du Groupe, des taux sans risque pour chaque pays, et en fonction de la durée des contrats afin de refléter les aspects économiques spécifiques du contrat.

L'obligation locative est ensuite augmentée de la charge d'intérêt et réduite du montant des loyers versés. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements futurs de loyers résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements, d'une nouvelle estimation des montants dont on s'attend à ce qu'ils soient versés au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation lors de l'exercice d'une option d'achat de l'actif sous-jacent ou de prolongation de la durée du contrat de location ou lors du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent ainsi raisonnablement certains).

Les flux de trésorerie liés aux contrats de location sont présentés comme suit dans le tableau des flux de trésorerie :

- les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative sont présentées comme des flux de trésorerie provenant des activités de financement,
- les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sont présentées comme des flux de trésorerie provenant des activités de financement, conformément à la présentation des paiements d'intérêts choisie par le Groupe, et
- les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme, les paiements au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont présentés comme des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Le Groupe loue des bureaux, des véhicules, des équipements informatiques et industriels.

Comptabilité du bailleur

Aucun modèle de comptabilité du bailleur n'a été identifié.

7.3 Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bureaux	Vehicules	Équipements informatiques et industriels	Total du droit d'utilisation
At 31 December 2021				
Gross	6 327	250	38	6 615
Accumulated depreciation	-1 539	-110	-4	-1 653
Net carrying value	4 789	140	33	4 962
At 31 December 2022				
Gross	6 999	394	214	7 607
Accumulated depreciation	-3 109	-182	-64	-3 355
Net carrying value	3 890	212	151	4 252

Les variations du montant brut des actifs au titre de droits d'utilisation se décomposent comme suit :

Brut				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Bureaux	Vehicules	Équipements informatiques et industriels	Total du droit d'utilisation
Au 31 décembre 2021	6 327	250	38	6 615
Augmentation	1 227	126	162	1 514
Diminution	-660	0	0	-660
Écart de conversion	-91	-1	1	-91
Resiliation des contrats de location				
Autres mouvements	196	19	14	229
Au 31 décembre 2022	6 999	394	214	7 607

La variation de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation se décompose comme suit :

Amortissement				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Bureaux	Vehicules	Équipements informatiques et industriels	Total du droit d'utilisation
At 31 December 2021	-1 539	-110	-4	-1 653
Dotation aux amortissements	-1 685	-148	-49	-1 882
Modification du périmètre				
Écart de conversion	36	2	0	37
Resiliation des contrats de locatior	0	82	0	82
Autres mouvements	79	-8	-10	61
At 31 December 2022	-3 109	-182	-64	-3 355

1.2 Obligations locatives

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Courants	2 072	1 621
Non courants	2 425	3 788
Total des obligations locatives	4 497	5 410

<i>(in € thousands)</i>	Total du passif
At 31 December 2021	5 410
Augmentation	1 190
Diminution des obligations locatives suite aux paiements des loyers	-2 020
Écarts de conversion	-68
Autres	-14
At 31 December 2022	4 497

7.3 Montants comptabilisés dans le compte de résultat

Le compte de résultat présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	-1 864	-1 245
Intérêt sur les dettes locatives (inclus dans la charge financière nette)	-55	-43
Charges locatives (incluses dans « autres charges d'exploitation », note 4.3.2)	-507	-451

Les charges locatives comprennent principalement les charges relatives aux contrats de location à court terme.

Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'établissait à 853 k€ et 1 990 k€ en 2021 et 2022 respectivement.

Note 8. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont des montants dus par des clients pour des biens vendus ou des services rendus dans le cadre normal des activités de l'entreprise et sont toutes classées comme courantes. Les créances clients sont classées en actifs financiers évalués au coût amorti (voir note 12). Les créances clients sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie inconditionnelle, sauf si elles contiennent des éléments de financement importants, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Le Groupe détient les créances clients dans le but de recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les évalue donc ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciations des créances clients

Les créances clients doivent être dépréciées sur la base du total des pertes attendues sur la durée de vie résultant d'un défaut de paiement (méthode de la perte de crédit attendue/ECL), conformément à l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9. La dépréciation doit être calculée à l'aide d'une matrice de provision, qui est appliquée aux créances échues et non échues.

Cependant, la clientèle d'Exotec étant principalement constituée de très grandes entreprises, les anticipations de la direction ne montrant pas de pertes latentes, aucune dépréciation n'a été calculée.

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Créances clients - montant brut	38 304	17 838
Provision pour créances douteuses	0	0
Produits non facturés	14 133	391
Total créances clients - montant net	52 437	18 229

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Acomptes fournisseurs	45 068	16 839
Notes de crédit, remises et rabais	39	736
Charges constatées d'avance	2 003	802
Créances fiscales et sociales	16 476	6 236
Impôts sur le résultat à recevoir	3 298	1 480
Autres créances*	1 776	8
Total des autres actifs courants	68 660	26 101

Total des créances clients et autres actifs courants **121 097** **44 330**

*Créances hors exploitation, au Japon notamment pour 907 K€

Au 31 décembre 2022, toutes les créances clients, nettes de dépréciation, les autres créances et les charges payées d'avance ont une échéance inférieure à un an.

La répartition du montant nominal des créances clients par échéance est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ 61 jours	Total
Total	33 412	1 362	1 785	1 745	38 304

La valeur actuelle des créances clients est identique à leur valeur comptable.

Les produits non facturés (14 133 K€) correspondent principalement à des factures à établir par Exotec France SAS pour 13 417 K€.

Les acomptes fournisseurs (45 068 K€) correspondent aux versements effectués par le Groupe Exotec dans le cadre des commandes d'achats de matériels et composants nécessaires à la production des différents éléments composants les systèmes robotiques. Ils sont portés notamment par Exotec SAS (22 589 K€) et Exotec France SAS (12 221 K€).

Note 9 Stocks

Stocks de composants : Les stocks sont principalement évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une partie du stock reste valorisé selon la méthode FIFO. L'objectif est une harmonisation de la valorisation au coût unitaire moyen pondéré.

Stocks de produits finis : ils sont évalués selon la méthode du coût standard de production mis à coût réel en fin d'exercice. Ce coût inclut les éléments suivants :

- Le coût des composants
- Le coût de la main-d'œuvre directe de production
- Les coûts indirects de production

Conformément à la norme IAS 2, une provision est comptabilisée lorsque le prix d'achat des matières et des marchandises est supérieur à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est définie comme le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes.

La variation de la valeur des stocks s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 2021	15 039	-274	14 765
Augmentation	13 015	-140	12 875
Reclassement	1 018		1 018
Écarts de conversion	1		1
Au 31 décembre 2022	29 073	-414	28 660

La ventilation du stock par nature est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Composants	Produits finis	Total
PMP	15 217	10 858	17 797
FIFO	2 688	310	11 168
Au 31 décembre 2022	17 906	11 168	29 073

Note 10. Dettes fournisseurs et autres passifs

10.1 Dette fournisseurs et autres passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Dettes fournisseurs	67 628	33 010
Avances et acomptes reçus	29 274	10 229
Produits différés et charges à payer	54 194	21 383
Autres dettes	522	2 089
Autres dettes courantes	83 990	33 700
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	151 618	66 710

Les avances et acomptes reçus correspondent principalement aux fonds versés par les clients directs dans le cadre des projets de déploiement. Ils s'élèvent à 29 274 Keur au 31 décembre 2022 vs. 10 229 Keur au 31 décembre 2021, et concernent principalement Exotec USA (11 338 K€), Exotec France SAS (8 441 K€) et Exotec Nihon (8 380 K€).

Les produits différés et charges à payer (54 194 K€) sont des produits constatés d'avance principalement portés par Exotec France SAS (41 149 K€) et Exotec Deutschland (9 480 K€). Le chiffre d'affaires est reconnu pour l'activité Déploiement à l'avancement conformément aux contrats et selon le ratio charges encourues / budget déterminé dans le cadre des différents contrats. La facturation se faisant indépendamment et en vertu d'étapes contractuelles, cela donne lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

10.2 Autres passifs non courants

Le CIR comptabilisé par Exotec SAS s'élève à 1,26 Meur pour l'exercice 2022. Son assiette de calcul est liée aux projets R&D menés par Exotec SAS, dont les coûts sont capitalisés et amortis progressivement (voir Note 6.1). De même, la reconnaissance du CIR au compte de résultat est étalée et donne lieu à la comptabilisation d'un produit différé pour 1,1 Meur à fin 2022, conformément à IAS 20.

Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

11.1 Définition

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les actifs liquides immédiatement disponibles (liquidités en banque et en caisse) et les placements très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois, qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variations de valeur (équivalents de trésorerie dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois).

Conformément à IFRS 9, l'évaluation à la juste valeur des valeurs mobilières de placement donne lieu à la comptabilisation de provisions pour dépréciation et de plus-value correspondant à la différence entre la juste valeur des instruments et leur valeur de revient.

Il n'existe pas de restrictions significatives sur la capacité du Groupe à recouvrer ou à utiliser les actifs et à régler les passifs. Compte tenu des critères de classification des actifs financiers en équivalents de trésorerie, le Groupe Exotec considère que ces comptes de dépôt sont classés en équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Valeurs mobilières de placement	156 024	42 742
Dépréciation des VMP	-2 630	0
Disponibilités	60 408	37 143
Trésorerie et des équivalents de trésorerie	213 803	79 885

La hausse de la trésorerie est à mettre en lien avec l'augmentation de capital réalisé en janvier 2022 (voir note 13.1).

Note 12. Actifs et passifs financiers, produits et charges financiers

12.1 Actifs financiers

12.1.1 Description

Les actifs financiers comprennent principalement les créances clients, les notes de crédit (voir note 8) et des autres actifs financiers tels que les comptes de dépôt (note 11) ou les dépôts et cautionnement. Conformément à IFRS 9, les créances clients, les notes de crédit, et les autres actifs financiers tels que les comptes de dépôt ou les dépôts et cautionnement sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui sont marginaux et directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier, puis au coût amorti sur la base du test des flux de trésorerie contractuels et d'une évaluation du modèle économique. À chaque date de déclaration, le Groupe réévalue ses instruments financiers à la juste valeur. Le Groupe n'a aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs financiers :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022			31 déc. 2021		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Actifs fin. au coût amorti	1 357	266 278	267 635	1 276	98 460	99 736
Cr. clients et autres actifs courants		52 437	52 437		17 838	17 838
Comptes de dépôt		213 803	213 803		79 885	79 885
Prêts			0			0
Autres	1 357	39	1 395	1 276	736	2 012
Actifs fin. à la juste val. par résultat	0	0	0	0	0	0
Autres titres financiers			0			0
Total des actifs financiers	1 357	266 278	267 635	1 276	98 460	99 736

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers s'élevaient à 267 635 Keur. Outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour 213 803 Keur, ils comprennent les créances clients pour 38 304 K€, les produits non facturés pour 14 133 K€ et de prêts et cautionnements pour 1 357 K€.

12.2 Passifs financiers à court terme de obligations financières

12.2.1 Description

Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires acquis sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (c'est-à-dire les liquidités reçues), nette des coûts de transaction encourus (courtier, conseillers, etc.). Par la suite, les emprunts bancaires et les obligations sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, toute différence entre les liquidités reçues (nettes des coûts de transaction) et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la base de la durée prévue des emprunts.

Les passifs financiers qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de la période de reporting sont classés en passifs courants, sauf si le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la date de reporting.

Avances remboursables

Une avance remboursable de BPI peut être considérée comme un prêt à des conditions préférentielles.

Les intérêts accordés par la BPI sont souvent inférieurs au taux d'intérêt du marché et, selon IFRS 9, le montant total de l'avance remboursable est actualisé au taux d'intérêt du marché qui aurait dû être accordé pour un prêt de durée similaire. L'avantage du taux d'intérêt inférieur au marché se mesure par la différence entre la valeur comptable initiale du prêt, déterminée selon la norme IFRS 9 et le produit reçu. L'avantage ainsi calculé est comptabilisé selon les principes généraux de la norme IAS 20.

Dans le cas d'Exotec, les avances remboursables ne couvrent pas les programmes de R&D actuels et ont été fournies par BPI pour financer le développement initial de la Solution Skypod.

12.1.1.1. Passifs financiers

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022			31 déc. 2021		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Emprunts bancaires	6 471	3 099	9 570	9 760	2 298	12 058
Avance remboursable (BPI...)	338	95	432	193	125	317
Total des passifs financiers	6 809	3 193	10 002	9 953	2 423	12 376

Les détails de l'exposition du Groupe aux risques découlant des emprunts courants et non courants (risque de liquidité et risque de taux d'intérêt) sont présentés à la note 16.1.1.

Les principaux emprunts et avances remboursables du Groupe sont les suivants :

Emprunts bancaires	Montant au 31 déc. 2022	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BP PGE - 2500K€	2 088	avr.-26	0,7%
CE PGE - 2500K€	1 947	avr.-25	0,9%
BPI FEI 1Touch - 2000K€	1 900	sept.-27	1,5%
BPI Innovation FEI - 2000K€	1 800	déc.-26	3,0%
BP - 2000K€	484	déc.-23	1,5%
Autres emprunts	1 350		
Total	9 570		

Avances remboursables	Montant au 31 déc. 2022	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CIN EX01	237	Not fixed	N/A
USA BPI 88.5K€	186	avr.-28	N/A
Autres avances	10		
Total	432		

12.1.1.2. Evolution des passifs financiers

(en milliers d'euros)	31 déc. 2021	Liquidités		Autres	31 déc. 2022
		Augmentation	Diminution		
Emprunts bancaires	12 058		-2 488	0	9 570
Avance remboursable (BPI...)	317	115		0	432
Total des passifs financiers	12 376	115	-2 488	0	10 002

12.2 Passifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Emprunts bancaires - Moins de 1 an	3 099	2 298
Avances remboursables - Moins de 1 an	95	125
Autres passifs financiers - Moins de 1 an		
Moins de 1 an	3 193	2 423
Emprunts bancaires - 1 à 5 ans	6 431	9 230
Avances remboursables - 1 à 5 ans	338	33
Autres passifs financiers - 1 à 5 ans		
1 à 5 ans	6 769	9 263
Emprunts bancaires - Plus de 5 ans	40	530
Avances remboursables - Plus de 5 ans	0	160
Autres passifs financiers - Plus de 5 ans		
Plus de 5 ans	40	690
Total des passifs financiers	10 002	12 376

12.3 Instruments financiers dérivés

12.3.1 Instruments dérivés

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques survenant dans le cadre de l'activité, principalement les risques de change. Les instruments dérivés du Groupe sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont ensuite évalués à leur juste valeur et les profits et pertes latents qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

Se reporter à la note 16.1 pour plus de détails sur la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Aucun position de couverture de change n'a été prise en 2022.

12.4 Produits et charges financiers

2022

Les charges financières comprennent principalement la charge d'intérêts sur les emprunts, la charge d'intérêts sur les obligations locatives dans le cadre d'IFRS 16 (voir note 7) et les autres charges financières (y compris la charge financière liée aux régimes de retraite et les profits et pertes de change réalisés ou latents).

Les produits financiers sont principalement constitués des intérêts perçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Produits financiers	486	68
Coût de l'endettement financier (A)	-315	-230
Charge d'intérêt sur les obligations locatives (B)	-55	-43
Autres produits et charges financiers (C)	-2 711	1 749
Charge d'intérêt nette sur les régimes de retraite	-1	
Profits et pertes de change	-80	1 748
Autres produits et charges financiers	-2 630	1
Charge financière nette (A)+(B)+(C)	-3 081	1 545

Note 13. Capitaux propres et résultat par action

13.1 Capital social

Le capital social est composé de 16 706 694 actions de nominal 0,01 €/action.

L'évolution du capital social, en termes de nombre d'actions, se décompose comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	Actions ordinaires
Au 31 décembre 2021	14 784 800
Augmentation de capital	1 773 024
Autres mouvements	148 870
Au 31 décembre 2022	16 706 694

Le capital est entièrement libéré.

Le capital social et les primes d'émission ont été mouvementés en 2022 de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021	Augmentation de capital de janvier 2022	Autres mouvements	31 déc. 2022
Capital social	148	18	1	167
Primes d'émission	69 446	170 652	-1 962	238 136

Les autres mouvements correspondent à des opérations réalisées avec des détenteurs de BSPCE.

13.2 BSPCE

La norme IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions) impose à une entité de comptabiliser dans ses états financiers les transactions dont le paiement est fondé sur des actions, y compris les transactions avec des membres du personnel ou d'autres parties à régler en trésorerie, en autres actifs ou en instruments de capitaux propres de l'entité.

Les plans de BSPCE répondent à la définition d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres.

La juste valeur unitaire des plans est déterminée sur la base du modèle Black and Scholes.

Les plans d'Exotec étant qualifiés de plans réglés en instruments de capitaux propres selon les principes IFRS, la juste valeur unitaire est mesurée aux dates d'attribution (et ne sera pas mise à jour à partir de ces dates).

Le nombre d'instruments, dont l'acquisition est estimée à la fin des périodes d'acquisition des plans, est réestimé à chaque clôture, et la charge cumulée est ajustée en conséquence, jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

Les charges sont comptabilisées en coûts de personnel.

Au 31 décembre 2021, les charges liées aux BSPCE qui sont comptabilisées dans le compte de résultat s'élèvent à 1 103 915 €.

Au 31 décembre 2022, les charges liées aux BSPCE qui sont comptabilisées dans le compte de résultat s'élèvent à 18 374 570 €.

Le tableau suivant résume les quantités, les prix d'exercice moyen et les mouvements intervenus sur les BSPCE durant l'année :

	Quantité 2022 (en unité)	2022 PMPE* (en €)	Quantité 2021 (en unité)	2021 PMPE* (en €)
Disponible au 1er janvier	2 203 930	10,49	2 011 400	9,46
Attribué pendant l'année	824 200	83,83	192 530	21,25
Annulé pendant l'année	-40 043	8,09		
Exercé pendant l'année	-184 657	5,63		
Expiré durant l'année				
Disponible au 31 décembre	2 803 430	32,40	2 203 930	10,49
Exercable au 31 décembre	2 318 103	30,51	1 569 119	10,84

*PMPE : prix moyen pondéré d'exercice

13.3 Evaluation des BSPCE

Au 31 décembre 2022, la juste des valeurs des plans de BSPCE s'élève à 29 490 357€ vs. 7 134 539 € au 31 décembre 2021.

13.4 Résultat par action

Aucun calcul du résultat par action n'a été effectué.

Note 14. Provisions

Les provisions sont destinées à couvrir des sorties de ressources probables dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés avec précision. Elles concernent principalement les litiges, les coûts de personnel et le régime des avantages postérieurs à l'emploi. L'estimation de la provision est basée sur les hypothèses les plus probables ou sur l'utilisation de méthodes statistiques, selon la nature des risques.

Les provisions sont comptabilisées en provisions non courantes ou courantes, en fonction de leur date de règlement. Les provisions pour risques ou litiges qui s'éteindront dans les 12 mois suivant la date de clôture, ainsi que celles liées au cycle normal d'exploitation, sont comptabilisées en passifs courants. Les autres provisions pour risques sont comptabilisées en provisions non courantes.

Provisions pour garantie

En IFRS, selon la norme IAS 37, la garantie offerte aux clients conduirait à la comptabilisation d'une provision pour garantie car il existe une obligation contractuelle (de réparer les installations) dont l'échéance et le montant sont incertains.

La comptabilisation initiale est basée sur l'expérience du niveau des réparations et des retours. La garantie a une durée initiale de 2 ans en général, et l'effet d'actualisation est non significatif.

Provision pour contrat déficitaire

Si le Groupe a un contrat déficitaire, l'obligation actuelle au titre du contrat est comptabilisée et évalué comme une provision. Toutefois, avant qu'une provision distincte pour un contrat onéreux ne soit établie, le Groupe comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat. Le Groupe analyse à chaque arrêté les contrats par une approche détaillée pour identifier les éventuels contrats déficitaires.

14.1 Détail des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Provisions pour garantie clients	5 225	3 049
Provisions pour litiges	32	
Provisions courantes	5 258	3 049
Provisions pour garantie clients	2 343	2 185
Provisions pour pensions et autres avantages du personnel	107	102
Autres provisions	212	
Provisions non courantes	2 662	2 287
Total des provisions	7 919	5 336

Voir la *note 15* pour plus de détails sur les obligations au titre des prestations définies.

14.2 Variations des provisions pour garantie clients

La variation des provisions pour garantie se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Au début de la période	5 234	2 811
Augmentation	6 943	6 800
Reprise	-4 608	-4 378
En fin de période	7 568	5 234

Note 15. Obligation au titre des avantages du personnel

Le Groupe gère des régimes de retraite et d'autres avantages sociaux en fonction de la législation et de la réglementation locales. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces obligations tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise dans le compte de résultat les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. L'obligation juridique ou implicite du Groupe pour ces régimes se limite au montant des cotisations.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations du Groupe sont comptabilisées au bilan et évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses sont présentées ci-après.

La charge comptabilisée dans le compte de résultat comprend :

- les droits supplémentaires acquis par les membres du personnel au cours de la période considérée (le « coût des services ») ;
- l'impact de toute modification des régimes existants sur les années précédentes ou de tout nouveau régime (le « coût des services passés ») ;
- la composante intérêts nets des coûts de pension (le « coût financier »).

Les deux premiers éléments sont présentés dans les coûts de personnel (voir note 4.3.1), le troisième est présenté dans le résultat financier net (voir note 12.4).

Les écarts actuariels concernant les hypothèses démographiques, financières et liées à l'expérience sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.

Les pensions du Groupe et les autres régimes d'avantages sociaux concernent principalement la France.

15.1 Principales hypothèses retenues

31 Dec 2022	France
Taux d'actualisation	3,88%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%
Type de retraite	Départ volontaire à l'initiative de l'employé

15.2 Valeur de l'obligation

<i>(in € thousands)</i>	Net book value
Valeur de l'obligation au 31 décembre 2021	102
Coût des services rendus au cours de la période	100
Coût financier	1
Prestations versées	0
Écarts concernant les ajustements liés à l'expérience	25
Changement d'hypothèses démographiques	0
Changement d'hypothèses financières	-122
Valeur de l'obligation au 31 décembre 2022	107

Note 16. Autres informations

16.1 Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers, notamment les risques de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de crédit.

L'approche globale du Groupe en matière de gestion des risques se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est principalement supervisé par le directeur financier qui identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite collaboration avec les entités du Groupe.

Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions financières dérivées ou autres qui ne sont pas liées à ses besoins commerciaux ou à des fins spéculatives.

16.1.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêts comprend principalement le risque de fluctuations des flux de trésorerie liés à la dette à taux variable, qui est en partie liée aux indices Euribor et Libor et qui peut avoir un impact sur les résultats financiers nets.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêts est centralisée.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'avait aucune dette brute à taux variable en cours.

16.1.2 Risque de change

Le risque de transaction en monnaies étrangères est le risque qu'une variation défavorable des taux de change ait un effet négatif sur les flux de trésorerie des transactions opérationnelles libellées en monnaies étrangères.

Le Groupe est fortement exposé au risque de transaction de change. Une partie de ses achats est libellée en euros alors que ses ventes sont principalement libellées en monnaie locale. Par conséquent, les filiales sont exposées à des fluctuations qui peuvent avoir des effets négatifs sur leur marge opérationnelle.

Le Groupe est également exposé au risque de conversion qui concerne les entités aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Japon dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie fonctionnelle

du Groupe consolidé, à savoir l'euro. Dans les états financiers consolidés, la contribution de cette filiale étrangère à l'actif net et au bénéfice, convertie en euros, peut être réduite de manière significative en raison des fluctuations des devises. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de solutions de couverture pour atténuer son risque de conversion des devises.

16.1 Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses clients auxquels il vend des produits/solutions. Voir note 12.

16.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de régler ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

Le Groupe gère son risque de liquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, qu'il dispose à tout moment d'actifs liquides suffisants pour régler ses passifs lorsqu'ils arrivent à échéance, quelles que soient les conditions du marché.

Le Groupe a besoin de liquidités disponibles pour financer la croissance de ses activités.

Le Groupe peut accéder à la liquidité principalement par le biais des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ; les facilités de crédit bancaire à court et à long terme.

Au 31 décembre 2022, les liquidités disponibles du Groupe s'élèvent à 213,8 m€ dont 153,4 m€ d'équivalents de trésorerie.

16.2 Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Avals et cautions	24 172	4 500
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	144	129
Autres engagements donnés	8 603	
Total des engagements donnés	32 918	4 629
Avals, cautions et garanties	11 971	10 214
Total des engagements reçus	11 971	10 214

Les avals et cautions correspondent principalement à des engagements donnés et reçus souscrits auprès des banques dans le cadre des transactions avec les clients et les fournisseurs. Les autres engagements donnés sont liés à la clause de garantie de possession dans le cadre du projet Imaginarium.

16.3 Litiges et passifs éventuels

Il n'y a pas de litiges ou de passifs éventuels qui ne soient pas provisionnés selon l'évaluation qui en est faite.

16.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant indique le montant des honoraires des commissaires aux comptes de la société mère et de leurs cabinets partenaires pour les filiales consolidées par intégration globale.

<i>(en milliers d'euros)</i>	EY		Fabrice Veniard		Total	
	Montants		Montants			
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Honoraires des commissaires aux comptes, certification, contrôle des comptes de l'émetteur	149	40	38	17	187	57
Autres services rendus par les réseaux des commissaires aux comptes	8	32			8	32
Total	157	71	38	17	195	88

16.5 Related parties

16.5.1 Exotec SAS

Au 31 décembre 2021 et 2022, la société mère du groupe est Exotec SAS. Exotec SAS est contrôlée par des personnes physiques, dont les fondateurs du Groupe, et par des fonds d'investissement.

16.5.2 Parties liées au sens de la norme IAS 24

Pour le Groupe, les parties liées au sens de la norme IAS 24 sont les personnes ou entités qui ont le contrôle ou exercent une influence notable sur le Groupe.

En conséquence, selon l'analyse de la direction, les membres du comité exécutif (COMEX) (y compris les deux cofondateurs) et les filiales d'Exotec SAS sont considérés comme des parties liées.

Toutes les transactions et tous les soldes entre les filiales du Groupe ont été éliminés.

Au 31 décembre 2022, aucune transaction substantielle entre Exotec SAS et les parties liées du Groupe n'a été identifiée.

16.5.3 Principaux dirigeants du Groupe

Les principaux dirigeants incluent les membres du COMEX :

Nom	Fonction
Romain Moulin	Fondateur / Chief Executive Officer
Renaud Heitz	Fondateur / Chief of Product / CTO
Cybèle Rolland	Chief Financial Officer (jusqu'en octobre 2022)
Yann Leca	Chief Financial Officer (depuis novembre 2022)
Jules Briatta	Chief People Officer
Arthur Bellamy	Chief Revenue Officer
Pierrick Rebuffel	Chief Operations Officer
Julien Perrin	Chief Industrial Officer
Thomas Genestar	Managing Director - BU Western Europe
Rudi Lueg	Managing Director - BU North America (jusqu'en novembre 2022)
Stanislas Normand	Managing Director - BU North America (depuis décembre 2022)
Ryu Tawaki	Managing Director - BU Japan
Markus Schlotter	Managing Director - BU Central Europe

Leurs rémunérations sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Avantages du personnel à court terme*	2 515	751
Paielements fondés sur des actions	16 330	342
Total de la rémunération des principaux dirigeants	18 845	1 093

* dont cotisations sociales de l'employeur

16.6 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement matériel n'est intervenu postérieurement à la clôture qui justifierait de figurer à ce chapitre.

REQU...
01...
TRIS...
L...

Exotec

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FABRICE VENIARD
22, rue Alphonse de Neuville
75017 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Exotec

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Exotec,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés et votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Exotec relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ La note 6.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes comptables relatives aux frais de développement. Nous avons examiné le caractère approprié des critères retenus pour la comptabilisation de ces frais en immobilisations et nous avons contrôlé leur correcte application.
- ▶ La note 14 « Provision » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes comptables relative à la provision pour garantie. Nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

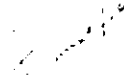
Paris et Lille, le 16 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

Fabrice VENIARD

ERNST & YOUNG Audit

Signé électroniquement le 16/06/2023 par
Fabrice Veniard



Romain Lancelle

EXOTEC

Société par actions simplifiée au capital de 167 459,61 euros

Siège social : 251, rue Jean Monnet, 59170 Croix

812 878 742 R.C.S. Lille Métropole

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2023

DEUXIEME DECISION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du groupe du Président,
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 13 261 430 voix.

Extrait certifié conforme par le Président, le 23 juin 2023



Le Président,
Romain Moulin
Signé électroniquement

EXOTEC

Société par actions simplifiée au capital de 167 459,61 euros

Siège social : 251, rue Jean Monnet, 59170 Croix

812 878 742 R.C.S. Lille Métropole

(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE

- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de la Société et de ses filiales (le « **Groupe** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et nous soumettons à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces pièces et documents.

I. **ACTIVITES ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

1.1. **Activité et situation de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

1.1.1. **Activités de la Société - Résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Nous vous rappelons que la Société a été constituée le 5 août 2015 et que l'exercice clos le 31 décembre 2022 est le septième exercice social de la Société.

L'activité de la Société est le développement, la mise au point, la fabrication, la vente et l'installation d'ensembles robotisés et de robots.

L'activité de la société a continué à se développer fortement, soutenue par la transformation du secteur de la logistique, demandeur de solutions robotisées, qui s'est confirmée avec la crise COVID 19, et par la pertinence de la solution proposée par la société face aux offres traditionnelles.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait apparaître un chiffre d'affaires de 113 685 604 euros contre 76 494 755 euros au cours de l'exercice précédent, soit une hausse de 49%.

Le chiffre d'affaires s'est développé en France, mais également en Italie, Espagne, Belgique et Pays-Bas.

Le résultat d'exploitation ressort à un solde négatif de (10 070 134) euros, en raison de la poursuite d'efforts en matière de recherche et développement, ainsi que de la structuration des opérations industrielles et des opérations commerciales.

(en euros)	31.12.2022	31.12.2021
Chiffre d'affaires	113 685 604	76 494 755
Production stockée	(28 685 189)	590 917
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	4 632 306	4 540 802
Autres produits d'exploitation	150 794	1 529 432
Produits d'exploitation	89 783 515	83 155 906
Consommations de l'exercice	71 950 855	59 327 216
Impôts, taxes et versements assimilés	290 565	475 160
Charges de personnel	18 588 822	17 461 912
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 902 223	1 159 396
Dotations aux provisions	7 082 265	7 074 284
Autres charges d'exploitation	38 917	37 653
Charges d'exploitation	99 853 647	85 535 621
Résultat d'exploitation	(10 070 134)	(2 379 714)

L'effectif moyen de l'exercice 2022 est de 238 personnes.

Le résultat financier, composé de produits financiers d'un montant de 1 158 721 euros et de charges financières d'un montant de 4 555 201 euros, figure au compte de résultat pour un résultat négatif de (3 396 481) euros. Ces produits et charges sont de trois catégories : écarts de change (positif ou négatif), rémunérations de comptes à terme, intérêts financiers des emprunts et des avances de trésorerie.

Le résultat courant avant impôts ressort à un solde négatif de (13 466 614) euros.

Le résultat exceptionnel de (317 966) euros provient notamment de prise de provisions pour risques. Après la prise en compte du crédit d'impôt recherche d'un montant global de 1 240 372 euros et du produit d'intégration fiscale (321 996 euros), la différence entre les produits et les charges de l'exercice fait ressortir une perte de (12 222 212) euros.

Le total du bilan de la Société s'élève, pour l'exercice considéré, à un montant net de 305 786 011 euros contre un total du bilan de 102 541 426 euros au cours de l'exercice précédent.

La Société a procédé à des investissements à hauteur de 6 430 K€.

Les stocks ont également augmenté afin de suivre l'activité de production de robots réalisée sur le site de Croix, ainsi que le développement de l'activité internationale : 27 230 K€ contre 13 281 K€ au 31 décembre 2021.

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 9 560 K€ vs. 12 058 K€ au 31 décembre 2021.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 26 743 K€ vs. 7 300 K€ au 31 décembre 2021. Les dettes fiscales et sociales se montent à 4 985 K€ vs. 2 653 K€ au 31 décembre 2021.

1.1.2. Autres faits marquants au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022

Groupe d'intégration fiscale

Exotec SAS et sa filiale, Exotec France SAS, forment un groupe d'intégration fiscal depuis le 1^{er} janvier 2022.

Levée de fonds

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 21 décembre 2021, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de 16 924,92 euros par l'émission de 1 692 492 actions ordinaires dites « Actions D » aux fins d'identification uniquement, émises à un prix unitaire de 100,60 euros, correspondant à 0,01 euro de valeur nominale et 100,59 euros de prime d'émission, soit un prix de souscription total de 170 264 695,20 euros prime d'émission incluse, à chaque Action D étant attaché un bon de souscription d'actions relatif. Cette augmentation de capital a été souscrite par de nouveaux investisseurs auxquels la souscription était réservée, à savoir la société Goldman Sachs International en qualité d'investisseur principal (investissant via des filiales et/ou des fonds d'investissement dédiés), et la société Bpifrance (investissant via un fonds dédié), ainsi que par des associés existants de la Société, à savoir Breega, Iris Capital Management et 83North, investissant via des entités déjà associées et/ou de nouveaux fonds et/ou affiliés.

L'augmentation de capital a été souscrite et constatée le 11 janvier 2022.

Autres mouvements sur le capital

Le Président a constaté le 26 octobre 2022, la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 846,57 euros par l'exercice de 184 657 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, portant ainsi le capital social de 165 578,24 euros à la somme de 167 424,81 euros.

Sur délégation de pouvoirs conférés par décisions unanimes des associés en date du 27 septembre 2022, le Président a constaté le 2 novembre 2022, la réalisation d'une réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 357,87 euros par rachat auprès des associés, en vue de leur annulation, d'un nombre de 35 787 actions ordinaires d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, pour un prix unitaire de quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-trois centimes (83,83 €) par action, soit un prix de rachat total de 3 000 024,21 euros

Souscription au capital initial de nouvelles sociétés

Exotec SAS a procédé au cours de l'exercice 2022 à la création de deux nouvelles filiales dont elle détient 100% du capital social, soit Exotec Product Inc. et Exotec Logistics UK.

1.2. Principaux risques et incertitudes

La Société présente des risques liés à son activité de développement de nouveaux produits industriels, à haute performance et à forte composante R&D, sur un marché en forte croissance et en transformation. Il est toujours possible que les dépenses faites pour développer de nouveaux produits ne soient pas couronnées d'un succès commercial.

L'organisation du groupe positionne la Société comme principal fournisseur de ses filiales qui ont vocation à développer l'activité commerciale, à déployer les systèmes et à les maintenir dans les régions suivantes : Europe, Amérique du Nord et Asie. La Société est donc dépendante du dynamisme commercial de ses filiales pour assurer son propre chiffre d'affaires.

La Société se concentre sur le développement des produits et logiciels, leur fabrication et la chaîne logistique d'approvisionnement à travers le monde. Il est possible que les investissements en dépenses de R&D et en industrialisation ne se traduisent pas par une rentabilité suffisante des produits.

1.3. Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice (depuis le 1er janvier 2023)

Souscription au capital initial de nouvelle société

Exotec SAS a procédé au cours du mois de janvier 2023 à la création d'une nouvelle filiale Exotec Italia Srl, dont elle détient 100% du capital social.

Mouvements sur le capital

Le Président a constaté le 3 janvier 2023, la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 555 euros par l'exercice de 55 500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, portant ainsi le capital social de 167 066,94 euros à la somme de 167 621,94 euros.

Sur délégation de pouvoirs conférés par décisions unanimes des associés en date du 28 novembre 2022, le Président a constaté le 25 janvier 2023, la réalisation d'une réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 162,33 euros par rachat auprès des associés, en vue de leur annulation, d'un nombre de 16 233 actions ordinaires d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, pour un prix unitaire de quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-trois centimes (83,83 €) par action, soit un prix de rachat total de 1 360 812,39 euros

1.4. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nos efforts en 2023 porteront sur plusieurs axes :

- La poursuite de la structuration de notre outil de production et des processus de sécurisation de la supply chain ;
- Le lancement de nouveaux projets de R&D dans le but de commercialiser de nouveaux produits sur la période 2024-2026.

Les efforts de recrutement vont être poursuivis avec un effectif de la société qui devrait passer à 595 en fin d'année en France.

1.5. Activité en matière de recherche et développement

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a dépensé 13 914 k€ contre 9 275 k€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'équipe de R&D compte au 31 décembre 2022, 64 ingénieurs et techniciens.

Ces dépenses ont donné lieu à un crédit d'impôt recherche et innovation d'un montant de 1 240 k€.

1.6. Sanctions pécuniaires liées à des pratiques anticoncurrentielles (articles L. 464-2, I, al. 5 et suivants du Code de commerce)

Conformément aux articles L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction pécuniaire liée à des pratiques anticoncurrentielles au cours de l'exercice écoulé.

1.7. Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (L. 441-6-1 al.1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Vous trouverez en Annexe 1 au présent rapport, en application des dispositions des articles L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce et D. 441-4 modifié par décret 2017-350 du 20-3-2017, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

1.8. Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, PME ou de tailles intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (article L. 511-6, 3bis-al. 2 du Code Monétaire et Financier)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a octroyé, à titre accessoire de son activité principale, aucun prêt à moins de deux ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

1.9. Information sur les succursales

La Société n'a pas de succursales en France.

La Société a une succursale aux Pays-Bas, créée en octobre 2020. Cette succursale a pour vocation de réaliser les opérations de maintenance sur les sites clients situés aux Pays-Bas. Elle compte 7 salariés.

II. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2022 vous ont été communiqués.

Vous avez pu constater que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de (12 222 212) euros.

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils vous sont soumis par votre Président et de donner quitus, pour cet exercice, au Président et au Directeur Général de la Société.

2.1. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, soit une perte nette d'un montant de (12 222 211,50) euros au compte « Report à nouveau », dont le solde négatif de (8 481 193) euros serait ainsi porté à (20 703 404,50) euros.

2.2. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

III. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous rappelons que les seuils pour lesquels l'établissement de comptes consolidés est obligatoire ont été dépassés au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2022 regroupent par intégration globale l'ensemble des filiales du groupe détenues à plus de 50%. Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2022.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation dont la Société est la société consolidante sont les suivantes :

- **Exotec North America Inc. (Etats-Unis)**, filiale détenue à 100% : son objet est la commercialisation des produits Exotec, leur déploiement et la maintenance des systèmes skypod en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada);
- **Exotec Nihon co. (Japon)**, filiale détenue à 100% : son objet est la commercialisation des produits Exotec au Japon, leur déploiement et la maintenance des systèmes skypod au Japon;
- **Exotec Deutschland GmbH (Allemagne)**, filiale détenue à 100% : Son objet est la commercialisation des produits Exotec, leur déploiement et la maintenance des systèmes skypod en Allemagne, Suisse et autres pays d'Europe Centrale et Nordique ;
- **Exotec France (France)**, filiale détenue à 100% : Son objet est la commercialisation des produits Exotec, leur déploiement et la maintenance des systèmes skypod a pour objet social la conception, la mise au point, l'achat, la vente, l'installation et la maintenance d'ensembles robotisés ou automatisés, en particulier dans le domaine de la logistique, en France, au Benelux, en Italie, dans la péninsule ibérique et au Royaume-Uni
- **Exotec Product USA (Etats-Unis)**, filiale détenue à 100% : Son objet est l'approvisionnement en composants et systèmes pour les activités en Amérique du Nord ;
- **Exotec Logistics UK (Royaume-Uni)**, filiale détenue à 100% : son objet est la commercialisation des produits Exotec, leur déploiement et la maintenance des systèmes skypod au Royaume-Uni.

3.1. Activités et résultats du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève en 2022 à la somme de 157 187 keuros.

Le chiffre d'affaires du Groupe se répartit principalement sur les secteurs d'activité suivants :

Activité de déploiement de nouveaux systèmes : 148 447 k€

Activité de maintenance de systèmes existants : 8 676 k€

Autres activités : 64 k€

Géographiquement le chiffre d'affaires provient des régions suivantes :

Europe : 96 783 k€

Allemagne : 33 783 k€

Amérique du Nord : 22 494 k€

Japon : 4 127 k€

Les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 font apparaître un résultat d'exploitation de (33 679) keuros, notamment, en raison d'une charge d'un montant de 17 357 keuros liée à des attributions de BSPCE, et n'ayant aucun impact sur la situation financière du Groupe.

Le résultat financier s'élève à la somme de (2 595) keuros.

Le résultat (part du groupe) se solde par une perte nette de (36 407) keuros.

Nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils vous sont soumis par votre Président et vous présentons ci-dessous plus spécifiquement l'activité et les résultats des entités du Groupe, à l'exception de la Société pour laquelle il convient de se reporter au point I. ci-dessus :

- Exotec North America Inc. :

La société Exotec North America Inc a poursuivi son développement commercial après avoir enregistré ses premières ventes en 2021.

Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 33 783 k€.

- Exotec Nihon co :

La société avait finalisé la réalisation de ses deux premiers contrats majeurs à l'automne 2021. Elle a notamment réalisé de la maintenance sur ces sites.

Son activité de développement commercial avait été grandement freinée par la crise COVID, qui a empêché l'envoi de commerciaux au Japon du fait de la fermeture des frontières. Il n'y a pas eu de déploiement de projets majeurs en 2022.

Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 4 127 k€.

- Exotec Deutschland GmbH :

La société Exotec Deutschland GmbH a notamment mené le déploiement de ses deux premiers contrats en Suisse et au Danemark.

Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 22 494 k€.

- Exotec France :

La société Exotec France a été constituée par la Société, en qualité d'associé unique, le 28 septembre 2021 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille-Métropole le 7 octobre 2021.

La société Exotec France SAS a poursuivi son développement commercial en Europe de l'Ouest.

Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 98 862 k€.

Vous trouverez en Annexe 2 au présent rapport un tableau récapitulatif des filiales.

3.2. Situation financière du Groupe et endettement

Le financement du groupe est porté exclusivement par la société mère Exotec SAS.

L'endettement financier auprès des banques s'élève à 10 002 k€ et les obligations locatives que représentent les baux et contrats de location se montent à 4 497 k€.

Le groupe dispose d'une trésorerie significative de 213 803 k€.

3.3. Evolution prévisible du Groupe et risques associés

Le carnet de commande du groupe s'élève à 314 M€ à l'ouverture de l'exercice 2023. Ces commandes ont été signées principalement avec des clients basés aux USA, en France, au Royaume-Uni, en Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Danemark et Japon.

Le groupe prévoit de continuer à renforcer toutes ses équipes dans les différentes géographies, et de créer de nouvelles filiales, en particulier en Europe, afin de suivre l'expansion commerciale et opérationnelle dans les différents pays européens. Le groupe prévoit d'embaucher environ 500 personnes.

Un effort de structuration des opérations industrielles et de la chaîne logistique est prévu au niveau international, ainsi que la multiplication des projets de R&D pour de nouvelles applications.

La structuration des équipes commerciales et marketing dans les différentes géographies sera poursuivie, et des budgets marketing importants seront consacrés en particulier pour les salons professionnels.

IV. PRISES DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, la Société a constitué les sociétés Exotec Product USA et Exotec Logistics UK, dont elle détient 100 % du capital social.

V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1. Actions d'autocontrôle

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

5.2. Participations croisées

La Société ne détient aucune participation dans une société par actions détenant elle-même une fraction du capital de la Société supérieur à 10%. Il n'y a donc pas de participations croisées.

5.3. Ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription ou d'achat d'actions (article L. 225-181, al 2 du Code de commerce)

Néant.

5.4. Informations relatives aux actions gratuites et/ou options de souscription ou d'achats d'actions (articles L. 225-197-1, II, al. 4 et L. 225-185 al. 4 du Code de commerce)

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, la Société n'a pas attribué des actions gratuites ou des options de souscription ou d'achat d'actions.

5.5. Rachat par la Société de ses propres actions (articles L. 225-209-2, L. 225-208, L. 225-209, et L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)

Néant.

5.6. Actionnariat salarié

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés. Au 31 décembre 2022, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

VI. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES – COMMISSARIAT AUX COMPTES – DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

6.1. Conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera demandé de statuer sur le rapport établi par le commissaire aux comptes de la Société et relatif aux conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Dans ce contexte, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce.

6.2. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Co-commissaire aux comptes	Date de nomination	Fin du mandat
Fabrice Véniard, titulaire Benoit Tostivint, suppléant	AG du 20 juin 2022	AG des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027
Ernst & Young Audit	AG du 19/06/2020	AG des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

6.3. Situation des mandats sociaux

Nous vous rappelons que les statuts constitutifs ont nommé :

- Monsieur Romain Moulin en qualité de président de la Société, pour une durée indéterminée ; et
- Monsieur Renaud Heitz en qualité de directeur général de la Société, pour une durée indéterminée.

Nous vous rappelons que les dirigeants ont perçu une rémunération brute de 100 000 euros pour Romain Moulin et de 175 000 euros pour Renaud Heitz au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons qu'à l'occasion des décisions unanimes en date du 21 décembre 2021, les associés, après avoir pris acte de la démission des membres du Comité Stratégique et des censeurs, ont décidé de nommer, pour une durée de 6 ans s'achevant à l'issue de l'assemblée générale des associés chargée d'approuver les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, les personnes listées ci-dessous :

- a. en qualité de membre du Comité Stratégique :
 - Monsieur Romain Moulin,
 - Monsieur Renaud Heitz,
 - Monsieur Jean-Gérard Galvez,
 - Madame Laurel Bowden,
 - Monsieur Alexandre Mordacq,
 - Monsieur Julien-David Nitlech, et
 - Monsieur Christian Resch ;
- b. en qualité de censeurs du Comité Stratégique :
 - Monsieur Paul-François Fournier, et
 - Monsieur Scott Darling.


Nous vous rappelons que les membres du Comité Stratégique ne perçoivent aucune rémunération es qualités mais ont droit, sur justification, au remboursement de leurs frais de représentation exposés dans l'intérêt de la Société.

Monsieur Romain Moulin assume également les fonctions de président du Comité Stratégique.

* * *

Si vous approuvez ces propositions, je vous demande de bien vouloir les confirmer par votre vote en adoptant les décisions soumises à votre approbation.

DocuSigned by: 16/6/2023 | 16:56 CEST



Romain Moulin

Président

Signé électroniquement à la date figurant dans le tampon de signature.

Annexe 1

Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

	Article D. 441-4 I.1° : Factures TTC reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-4 I.2° : Factures TTC émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	35					1753	45					693
Montant total des factures concernées	225 875	11 871 687	1 288 561	-1 096 730	1 241 277	13 304 795	3 529 035	14 273 560	17 367 978	9 732 921	12 576 919	50 422 343
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2%	88%	10%	-8%	9%	98%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							6,14%	24,83%	30,22%	16,93%	21,88%	87,72%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												0
Montant total des factures exclues												0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : (précisez)											

Les données présentées ci-dessus sont brutes d'interco.

Annexe 2**Tableau récapitulatif des filiales**

Filiales et Participations	Pays	Capital	Date d'entrée au capital	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus	Réserves et RAN avant affectation du résultat	Prêts et avances consentis et non remboursés	Avances reçues et non remboursées	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
A. Filiales : plus de 50% du capital détenu												
Exotec North America Inc	USA	5 000 USD	17/04/2019	100%	4 554 €	-654 133 €	136 095 €	11 337 853 €		34 705 771 €	-6 065 090 €	
Exotec Nihon Co. Ltd	Japon	400 M Yen	31/01/2020	100%	328 749 €	3 472 971 €	583 725 €	8 380 472 €		4 305 738 €	-6 241 521 €	
Exotec Deutschland GmbH	Allemagne	25 000 EUR	27/03/2020	100%	25 000 €	66 118 €	15 814 €	1 115 257 €		22 585 247 €	-1 165 376 €	
Exotec France	France	3 MEUR	07/10/2021	100%	3 000 000 €		10 000 €	8 440 604 €		94 250 329 €	1 199 012 €	
Exotec Product Inc	USA	5 0 USD	23/03/2022	100%	46 €					4 744 996 €	-1 125 674 €	
Exotec Logistics UK Ltd	UK	25 000 £	10/06/2022	100%	29 395 €						-110 192 €	
B. Participations : de 10% à 50% du capital détenu												
NA												
C. Autres détections de moins de 10%												
NA												
D. Succursales												
Exotec Nederland Branch	Pays-Bas		01/10/2020							0	-755 867	